



CC du Sud Corrèzien (sud co) (Siren : 241927383)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Beaulieu-sur-Dordogne
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2002
Date d'effet	20/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Bernard REYNAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue Emile Monbrial
Numéro et libellé dans la voie	bâtiment Sévigné
Distribution spéciale	2ème étage
Code postal - Ville	19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Téléphone	05 55 91 10 01
Fax	05 55 91 10 09
Courriel	accueil@sudco.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 216
-----------------------------	-------

Densité moyenne 34,51

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Astaillac (211901202)	230
19	Beaulieu-sur-Dordogne (211901905)	1 284
19	Bilhac (211902606)	223
19	Brivezac (211903208)	190
19	Chenailler-Mascheix (211905401)	181
19	La Chapelle-aux-Saints (211904404)	231
19	Liourdres (211911607)	231
19	Nonards (211915202)	466
19	Puy-d'Arnac (211916903)	279
19	Queyssac-les-Vignes (211917000)	212
19	Sioniac (211926001)	250
19	Tudeils (211927108)	269
19	Végennes (211928007)	170

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Alimentation en eau potable l'exploitation des réseaux et le fonctionnement des services est d'intérêt communautaire la construction et la gestion d'une nouvelle unité de production d'eau potable à partir de la rivière Dordogne</i> - Assainissement collectif <i>extension, renforcement du réseau dans la limite des règles fixées par le SIERB (principe de substitution) et l'entretien, la construction des ouvrages et des équipements nécessaires à l'exploitation du réseau et au fonctionnement du service sont reconnus d'intérêt communautaire</i> - Assainissement non collectif - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>transport, tri, valorisation de ces déchets</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>la déchetterie située à Courmas sur la commune de Beaulieu, et la réhabilitation des décharges de Courmas et de La Chapelle Aux Saints sont d'intérêt communautaire</i> - Autres actions environnementales <i>- restauration, entretien, aménagement et mise en valeur des cours d'eau d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les cours d'eau suivant: la Dordogne et ses principaux affluents : La Mémoire et ses affluents : (le Cérou, le Ruisseau de Lestrade), La Sourdoire et ses affluents : (l'Escadrouillère, Le Maumont, Le Pouchou, le ruisseau de la Garenne), le ruisseau de Coucoulogne, le ruisseau de Tartarel, le ruisseau de Ganissal, Le ruisseau le Palsou, le ruisseau de Foulissard, le ruisseau du Soudrot, le ruisseau de Lafage ainsi que les cours d'eau contenu dans la déclaration d'intérêt général (DIG). l'activité de l'association des pêcheurs bellocois est d'intérêt communautaire</i>

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- *soutien aux actions en faveur des personnes âgées : mise en oeuvre de toutes politiques et actions d'intérêt communautaire visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. - instance de coordination gérontologique (ICG) et le service de soins infirmiers à domicile des personnes âgées (SSIADPA) sont d'intérêt communautaire*

- Action sociale

- *soutien d'actions en faveur de la jeunesse et de l'enfance : mise en oeuvre de toutes politiques et actions d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse et de l'enfance. Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes : transport à la piscine des scolaires, transport à l'athlétisme des scolaires, transport au canoë des scolaires, transport au gymnase des scolaires, transport au JMF des scolaires et participation au projet "enfance et jeunesse" de SIDBBM - aide aux associations d'intérêt communautaire intervenant dans le domaine social. Sont d'intérêt communautaire les associations suivantes : amicales des sapeurs pompiers, amicale des rêveurs, club rencontre (Beaulieu), Tête blanche idée verte (centre de long séjour), association famille rurale, coopératives scolaires des communes membres, foyer culturel du collège, foyer socio éducatif du collège, les restaurants du coeur et Lou Truffadour.*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

sont reconnus d'intérêt communautaire, toutes les études, tous les aménagements, l'entretien et la gestion des futurs parcs d'activités économiques ou présentant un intérêt commun avec une autre intercommunalité Dans les périmètres, des futurs parcs d'activités , la communauté de communes est compétente pour élaborer et mettre en oeuvre tous outils, procédures et services propres à contribuer au développement et au maintien de l'activité économique dont notamment: politique d'accueil et de recherches d'entreprises, d'aides et d'immobilier et à réaliser les travaux d'investissements. - La démarche collective territorialisée en faveur des activités commerciales, de l'artisanat et des services ainsi tout autre opération de même nature qui s'y substituerait est reconnue d'intérêt communautaire.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Sont reconnus d'intérêt communautaire, les actions de développement économique qui visent à favoriser par des opérations relais, l'implantation d'activités dans le domaine agricole, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie sur les zones communautaires et dans le respect des dispositions légales relatives aux aides des collectivités aux entreprises privées.*

- *La zones de Chauffours (Nonards) est d'intérêt communautaire. -Les aides aux animations économiques : le comice agricole cantonal et la fête de la fraise sont reconnus d'intérêt communautaire. Aide aux associations d'intérêt communautaire intervenant dans le domaine économique, sont d'intérêt communautaire l'association des artisans et des commerçants du Sud Corrèzien*

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- *soutien des activités sportives et culturelles pratiquées dans le cadre scolaire ,le subventionnement des associations relevant de ce domaine. les actions suivantes sont d'intérêt communautaire: - participation au programme de valorisation du patrimoine de SIDBBM - la réalisation d'un stade d'eaux vives - la réalisation d'un centre de découverte les associations reconnues d'intérêt communautaires sont: - école de musique accord Beaulieu Vayrac - E.R.I.C (école de rugby interclub) - entente sportive nonardaise - USB (union sportive Bellocoise) basket et rugby*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *soutien des activités culturelles dans le cadre scolaire . - aide aux associations relevant de ce domaine .*

- Activités sportives

- *en matière de politique sportive : les activités sportives dans le cadre scolaire - aide aux associations relevant de ce domaine*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- *Elaboration, suivi, approbation et révision du SCOT (compétence transférée au syndicat mixte d'études du bassin de brive)*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- création et réalisation de ZAC, de lotissements: sont intérêt communautaire les futurs ZAC, les futurs lotissements destinés à la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire tels que prévus dans les compétences relatives au développement économique.

- Constitution de réserves foncières

- création et réalisation de zone d'aménagement différé (ZAD) : sont d'intérêt communautaire les futures ZAD destinés à la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire tels que prévus dans les compétences relatives au développement économique.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- approbation de la Charte et mise en oeuvre du contrat de Pays de la Vallée de la Dordogne ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait

- Etudes et programmation

- Elaboration, suivi et mise à disposition des communes membres d'une cartographie informatisée des réseaux et des données cadastrales. Sont intérêt communautaire la numérisation du cadastre et la réalisation d'un système d'information géographique (SIG). - Etude de faisabilité, la création et la réalisation d'un centre de découverte et de recherche sont d'intérêt communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie . Est reconnue d'intérêt communautaire la voirie communale , à l'exception des rues et des places publiques des villages dans la partie urbanisée des bourgs. Les fossés, l'égoutage, le déneigement, la signalisation et le nettoyage de la voirie ne sont pas reconnus d'intérêt communautaire à l'exception de débroussaillage.

Développement touristique

- Tourisme

La communauté de communes est compétente pour : - créer, aménager, gérer et assurer le fonctionnement d'équipements ou de locaux à vocation touristique, - promouvoir, accueillir, informer les touristes, - pour mener toute action d'animation touristique : sont d'intérêt communautaire les actions suivantes: remboursement de l'emprunt contracté pour financer la TVA non récupéré du VVF remboursement de l'emprunt contracté pour l'aménagement du canal des Gabriels sont d'intérêt communautaire les associations suivantes : l'office du tourisme intercommunal du canton de Beaulieu et la CASAP (la chapelle aus saints archéologie patrimoine) la piscine et l'ensemble du pôle de loisirs nautiques est d'intérêt communautaire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre d'un programme local à l'Habitat (PLH) . - Etude et réalisation de logements en accession à la propriété

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- opération programmée d'amélioration à l'habitat (OPAH) ainsi que tout autre opération de même nature qui s'y substituerait.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- approbation et mise en oeuvre de la charte du Pays Vallée de la Dordogne

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Par arrêté du 24 janvier 2012, la CDC du sud Corrèzien est compétente, en matière d'aménagement numérique pour: l'établissement d'infrastructures de télécommunications électroniques, leur exploitation, l'établissement d'un réseau de communications électroniques, son exploitation ainsi que toutes opérations qui y sont liées; la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de l'insuffisance de l'initiative privée.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive (251900197)	SM fermé	2 088
19	Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	19 255
19	Syndicat mixte BBM EAU (200019222)	SM fermé	12 415
19	Syndicat intercommunautaire de Développement du Pays de BEAULIEU, BEYNAT, MEYSSAC (SIDBBM) (241900125)	SM fermé	12 415
19	Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) (251900106)	SM fermé	187 855

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)